

A.D.E.BRES
30 rue guillemette
21560 BRESSEY sur TILLE

Bresseley le 11 février 2015

Préfecture de la Côte d'Or
53 rue de la préfecture
21000 DIJON

Monsieur le Préfet,

Le renforcement de la politique de prévention des inondations engagé par l'Etat s'est traduit par l'inscription de notre commune Bresseley sur Tille dans le PPRI zone inondable Tille et Norges.

Notre conseil municipal, dans sa séance du 19 décembre 2014, a voté d'importantes modifications au PPRI qui entraîneraient le quasi doublement des zones constructibles en zone inondable.

Alors que les cartes présentées ne prennent pas en compte les inondations par remontées de nappe (étude Hydratec/Asconit règlement page 3), ce vote repose sur 2 deux argumentaires fallacieux :

- 1) Pour motiver la décision du conseil municipal, le maire nous écrit (lettre jointe) : « Concernant la prise en compte de la carte des aléas, effectivement le risque inondation se mesure selon l'aléa. Un aléa faible présente un risque faible, c'est le principal facteur à prendre en compte ».
Les enjeux, la carte de zonage n'ont donc pas été intégrés.
- 2) Il faut que Bresseley « au regard des enjeux communaux et communautaires conserve sa capacité d'aménagement et de développement ».
Sur l'agglomération dijonnaise, les terrains à bâtir sont suffisants. L'adhésion de notre commune au Grand Dijon ne correspond-elle pas à un aménagement du territoire pertinent qui évite ainsi de construire en zone inondable ?

Il est indéniable que ces arguments vont à l'encontre de ceux avancés par votre directeur de cabinet, madame Tiphaine Pinault, lors de la réunion du 8 décembre, annulant de ce fait la démarche responsable dans laquelle vous vous êtes engagés par l'intermédiaire du PPRI .

L'Association pour la Défense de l'Environnement à Bresseley, notre association, se trouve ainsi fort inquiète par rapport à l'accroissement des risques d'inondation que de nouvelles constructions engendreraient, le souvenir des événements de 2013 étant encore récent dans la tête de tous les Bresseleyiens.

Ainsi, l'ADEBRES souhaite que vous annuliez les modifications votées par le conseil municipal, et que vous validiez la carte de zonage élaborée dans le cadre du PPRI. Une pétition pour le respect des zones inconstructibles préconisées dans le PPRI est en cours à ce jour.

Elle souhaiterait être informée des dates que vous aurez retenues pour l'enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations citoyennes respectueuses.

Pour le Conseil d'administration de l'ADEBRES
Le Président
Lionel SANCHEZ